

MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA (JUS)

LOCATION D'APPAREILS RADIO ÉMETTEURS-RÉCEPTEURS  
NUMÉRIQUES PORTATIFS ET D'ACCESSOIRES ET FOURNITURE D'UN  
SOUTIEN TECHNIQUE/DE SERVICES D'ENTRETIEN ET D'UN TEMPS  
D'ANTENNE ILLIMITÉ

DEMANDE DE PROPOSITION : DDP\_JUS\_100025838

QUESTIONS/RÉPONSES : 1.0-3.0

QUESTIONS	RÉPONSES
<p><b>Q 1.0</b> - 4.2.1 Les radios doivent être des séries Motorola XPR ou leurs équivalents pour fonctionner avec les accessoires que le Ministère de la Justice possède déjà.</p> <p><i>Étant donné que les accessoires doivent également être cités dans le cadre du projet, pourquoi est-ce une exigence? En fait, vous avez besoin d'une radio Motorola XPR avec cette condition et les équivalents ne fonctionneront pas. Ceci crée une exigence de fabricant de source unique dans cet appel d'offres.</i></p> <p><b>ET</b></p> <p><b>Q 1.1</b> - En ce qui concerne 4.2.1, pouvez-vous spécifier les accessoires que vous avez en stock? Certains accessoires ne fonctionnent qu'avec certains modèles de radios XPR. Par exemple, un MIC haut-parleur sur le XPR7550e est différent d'un MIC haut-parleur sur la radio XPR3500e. Si vos accessoires actuels se trouvent sur les radios de la série XPR6000, ils ne fonctionneront pas tous avec les nouvelles radios en raison de problèmes de compatibilité.</p> <p><i>Peut-être qu'une option serait de permettre aux fournisseurs de proposer de remplacer l'inventaire existant dans le cadre de leur solution pourrait fonctionner?</i></p>	<p><b>R 1.0</b> - Tel qu'indiqué dans la DP, JUS possède déjà un certain nombre d'accessoires en dehors de ce qui a été demandé. Nous demandons aux fournisseurs de faire leurs offres sur des radios de location qui sont compatibles avec ces accessoires.</p> <p><b>ET</b></p> <p><b>R 1.1</b> - Les accessoires actuellement utilisés par le ministère de la Justice sont destinés à une radio série XPR 6000 (kits de surveillance à deux fils, numéro de pièce PMLN6127). Le ministère de la Justice autorisera les vendeurs à proposer de remplacer l'inventaire existant.</p>
<p><b>Q 2.0</b> - 4.2.1 Type de modulation Les radios doivent être numériques avec une capacité analogique.</p>	<p><b>R 2.0</b> - Aucune clarification n'est requise. Les radios doivent être numériques avec des capacités analogiques.</p>

<p><i>Quelle est la raison d'être de la capacité analogique? Un système de réseau est déployé en fonction de son mode numérique ou analogique. Bien qu'une radio puisse prendre en charge les deux systèmes, elle ne peut fonctionner que dans le mode dans lequel se trouve le réseau. Veuillez clarifier.</i></p> <p><b><u>ET</u></b></p> <p><b>Q 2.1</b> - <i>En ce qui concerne 4.2.1, votre exigence est en contradiction avec la capacité technologique. Il est facile de dire qu'une radio peut fonctionner en mode analogique ou numérique. Cependant, un réseau déjà déployé ne fonctionne que dans un seul mode. Les radios ne peuvent pas fonctionner autrement. Vous devez donc permettre à un fournisseur de proposer une solution analogique ou numérique. Ils ne peuvent pas offrir les deux à partir du même réseau. Ce n'est techniquement pas possible.</i></p>	<p><b><u>ET</u></b></p> <p><b>R 2.1</b> - L'exigence de la section 4.2.1 stipule que les radios doivent être numériques avec une capacité analogique. Cela signifie que la radio et le réseau proposé doivent être numériques et que les radios elles-mêmes (et non le réseau) doivent pouvoir fonctionner en mode analogique.</p> <p>Tous les principaux fabricants de radios proposent cette option dans leur portefeuille de radios.</p> <p>Le ministère de la Justice a examiné d'autres agences gouvernementales dans la région et ce qu'elles utilisent. Pour cette raison, l'exigence analogique ne sera pas supprimée de la DP.</p>
<p><b>Q 3.0</b> - 4.2.2 Nombre de canaux</p> <p><i>Les radios doivent avoir au moins cinq (5) canaux de répéteur dédiés uniquement à JUS.</i></p> <p><i>Voulez-vous dire 5 groupes de conversation ou 5 voies de conversations simultanées? La raison pour laquelle nous posons cette question est que vous pouvez avoir 5 groupes de conversation, mais par exemple, seulement 2 voies de conversations simultanées, car tous les groupes de conversation n'utilisent pas les canaux en permanence. De plus, dans un système radio étendu, il existe plusieurs sites qui ne disposent généralement que de 3 à 4 canaux par site. Pour que les 5 voies de conversation simultanées soient disponibles, tous les sites de la région doivent disposer de 5 canaux sur chaque site. Veuillez confirmer.</i></p>	<p><b>R 3.0</b> - En raison des procédures d'urgence, JUS requiert un minimum de 4 voies de conversations simultanées (canaux de répéteur) prenant en charge 5 groupes de conversation.</p>